

∞ Branchages : il est recommandé d'amener les branchages à la déchetterie et de ne plus les déposer à côté de la benne à déchets verts de la rue du marais, temps de broyage de ces végétaux étant coûteux.

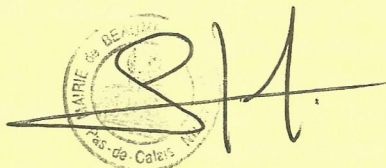
∞ Demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale : une demande sera déposée pour l'aménagement intérieur de la salle.

→ ∞ Messe tous les mercredis : à l'église de Beaumerie Saint Martin à 18H30, l'hiver et 19H30, l'été.

Séance levée à vingt et une heures quinze minutes.

Fait et délibéré à Beaumerie Saint-Martin le 19 février 2016.

Le Maire, Patrick HERLANGÉ.



→ RECTIFICATIF : Lire Messe tout les Derniers  
MERCREDI DE CHAQUE MOIS et NON TOUT  
LOS MERCREDIS.